

DREAL Nord - Pas-de-Calais

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrivé le **30 NOV. 2011**

Service ECLAT - 83

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

52 → direction puis ECLAT
(cercle d'alignement)

21 NOV. 2011

DREAL Nord - Pas-de-Calais

Arrivé le **23 NOV. 2011**

DIRECTION

Arras le 15 NOV. 2011

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer

à

Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Nord-Pas-de-Calais

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais

Service de l'Environnement et de l'Aménagement Durable

Affaire suivie par : Julien BELLENGIER
Tél. 03 21 22 99 68
Courriel : ddtm-sead-ddt@pas-de-calais.gouv.fr

Objet : Contributions et remarques sur l'élaboration du Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Énergie

Vous avez sollicité mon avis dans le cadre de la consultation publique sur le projet de Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Énergie (SRCAE). La DDTM ayant participé aux différents ateliers d'élaboration de ce schéma, j'ai déjà fait part à la DREAL de différentes remarques au cours du processus.

Le document quasi-finalisé qui m'est maintenant proposé appelle cependant encore quelques observations listées ci-dessous. Elles portent principalement sur les orientations proposées. En effet, la méthodologie employée, le diagnostic, la détermination des vulnérabilités du territoire, les enjeux et les leviers identifiés semblent maintenant faire consensus.

Sur la thématique de l'« Aménagement du territoire », le SRCAE prévoit d'ici à 2020 de diminuer de la consommation des terres agricoles de 2200 ha/an à 1500 ha/an mais en augmentant la part que représentent les boisements dans cette consommation. Ainsi, le rythme de boisement régional doublerait pour passer de 500 à 1000 ha/an, essentiellement sur des terres agricoles.

J'en prends note mais estime que ce boisement ne devrait intervenir sur du foncier agricole utile que de façon exceptionnelle et réversible (par exemple via la conditionnalité des aides). Il serait préférable de favoriser le boisement de façon linéaire ou sur des délaissés, en lien avec les trames vertes et bleues, et de le compléter le cas échéant, par des boisements plus denses visant à être exploités. En effet, outre les surfaces, les orientations relatives aux boisement doivent également s'attacher à la gestion et à la mobilisation du bois.

C'est l'objectif nécessaire et ambitieux d'une division par trois du rythme actuel d'artificialisation des terres à des fins d'aménagement qui permettra la réduction de la consommation foncière tout en augmentant le taux de boisement.

Il convient toutefois de s'interroger sur la déclinaison de cet objectif au niveau des documents de planification. A titre d'exemple, les trois SCOT en cours d'élaboration dans le département ont établi leurs besoins fonciers.

Réunis, ils affichent une consommation foncière pour l'habitat ou l'activité économique à l'horizon 2025 supérieure à 200ha/an alors qu'ils ne pèsent que moins de 10% de la population régionale. La densification et l'urbanisation prioritaire des friches urbaines doivent donc être clairement affichées comme des préalables nécessaires.

De manière générale pour cette thématique, la rédaction des différentes orientations et des objectifs associés doit permettre une traduction aisée et sans équivoque dans les documents qui devront être compatibles ou prendre en compte

DATE :	Courrier signalé	DREAL Nord-Pas-de-Calais	Directeur	B. Bour-Desprez	Ph. Joscht	Y. Lalaut	Risques	PMPP	ECLAT	Conn. Evaluation	Transp. Véhicules	Dépl. Intern. Inf.	SG	Communication	MSPR	PSI gest.adm.compt.	PSI gest.urb.

de la DDTM : 100, avenue Winston Churchill 62022 Arras SP7
03 21 22 99 99. – fax : 03 21 55 01 49
res d'ouverture : 08h30 - 12h et 13h30 - 17h
bus : prendre la ligne 1 ou 7 – arrêt « Equipement »

Concernant la thématique des « Modes de production et consommation », il est regrettable que la question de la limitation des déchets et de l'amélioration de leur valorisation n'ait pas fait l'objet d'orientation spécifique. Ce sujet a des conséquences fortes à la fois sur la consommation/production énergétique mais également sur la qualité de l'air.

Les objectifs de la thématique « Bâtiment » sont nécessairement ambitieux car il s'agit d'un levier majeur dans notre région. La réhabilitation du bâti existant réclamera une mobilisation et une coordination de tous les dispositifs financiers existants ou à créer au niveau national et local.

Dans le domaine « Transports », les orientations relatives au développement des transports en commun (en lien avec celles de densification à leur proximité) mériteraient d'être précisées en termes de niveau de service offert à la population. Par contraste, et alors que le diagnostic met en évidence l'importance des flux radiaux dans les émissions de gaz à effet de serre, la limitation du mode de déplacement routier et l'évolution des infrastructures correspondantes ne sont pas ou peu abordées dans le schéma.

Plusieurs orientations s'appuient sur les dispositifs réglementaires des Plans de Déplacements Urbains (PDU). Ces derniers ne couvrent cependant que partiellement le territoire (notamment pour le Pas-de-Calais). Une déclinaison des orientations à destination des territoires non couverts serait nécessaire.

Enfin, sur les orientations relatives au fret, l'articulation entre le fret maritime et les autres modes mériterait d'être prise en compte étant donnés les tonnages très importants qui sont concernés. Actuellement, la rupture de charge au niveau des ports se reporte essentiellement sur le mode routier, et pour des trajets souvent importants.

Le domaine « Industrie » présente l'orientation la plus contributive du SRCAE en matière de réduction des consommations énergétiques et de réduction des GES (presque un tiers des objectifs totaux SRCAE). Son poids stratégique nécessite un développement de son contenu en distinguant clairement ce qui ressort du domaine du réglementaire et du volontarisme, de la norme ou de l'expérimental et également en identifiant précisément les acteurs et leur rôle.

Concernant la thématique « Agriculture », la baisse de consommation d'engrais minéraux azotés en région a été de 14% sur les cinq dernières années. L'argument économique reste déterminant et l'objectif de réduction de 15% semble atteignable uniquement par le retrait progressif des agriculteurs les moins formés et les moins compétitifs et par une modification des pratiques. Ainsi, l'enfouissement des résidus de récolte, le recyclage de déchets verts, la mise de place de cultures intermédiaires doivent permettre un meilleur auto-approvisionnement de la région en azote et un stockage massif du carbone.

En ce qui concerne l'élevage laitier en Nord-Pas de Calais, il sera très difficile de réduire le temps passé par le bétail en bâtiment mais une meilleure gestion des effluents (collecte, limitation de la fermentation, méthanisation, traitement, enfouissement rapide) doit permettre une réduction des GES.

Sur le développement des énergies renouvelables, l'effort régional de développement vise une multiplication par trois au minimum de leur part dans la consommation énergétique régionale. L'atteinte de cet objectif nécessite un très fort développement des équipements individuels (pompes à chaleur, panneaux solaires thermiques et surtout photovoltaïques). Les orientations correspondantes nécessitent implicitement un dispositif d'encouragement qu'il serait intéressant d'explicitier.

Plus globalement, il faut veiller à ce que le document final précise s'il vise une réorientation des soutiens financiers nationaux et régionaux vers les orientations retenues comme prioritaires.

Les orientations prises dans les parties relatives à l'« Adaptation au changement climatique » et l'« Amélioration de la qualité de l'air », n'appellent pas de ma part de remarques particulières.

Des propositions de modification plus détaillées concernant la rédaction de certaines orientations et le schéma éolien sont jointes en annexe de cet avis.

Enfin, je souhaite que le lien avec les différentes démarches régionales ou locales (qu'elles soient obligatoires ou volontaires) affectant ces thématiques soit plus souvent mis en évidence dans un souci de cohérence et d'opérationnalité des orientations retenues.

Le Directeur Départemental des Territoires
et de la Mer



Michel STOUMBOFF

1-Enjeux

- Liés à l'usage du sol : ajouter la prise en compte des friches, industrielles notamment.

2-Orientations

Orientation n°AT2 : Freiner l'étalement urbain, en favorisant l'aménagement de la ville sur elle-même

- Contenu de l'orientation (proposition complémentaire) :
 - compléter le dernier paragraphe de la page 153 avec la notion de documents de planification.

Orientation n° AT3 : Augmenter quantitativement et qualitativement la surface des espaces boisés et forestiers et pérenniser les surfaces de prairies :

- Conditions de réussite de l'orientation (propositions complémentaires) :
 - améliorer la gestion et la mobilisation de bois d'œuvre locaux
 - favoriser leur transformation et leur utilisation sur des circuits courts,
 - aider les investissements de modernisation : augmenter les budgets alloués au Plan de Modernisation des bâtiments d'Élevage avec un taux majoré pour les herbagers ;
 - favoriser les regroupements d'ateliers ;
 - permettre la relocalisation des prairies près des ateliers ;
 - communiquer sur les apports de l'élevage à la société et au territoire.
- Indicateurs de suivi (proposition complémentaire) :
 - pourcentage des surfaces boisées couvertes par un document de gestion durable (en particulier plan simple de gestion pour les forêts privées et aménagement pour les forêts publiques)

Orientation n° AT4 : Densifier les centralités urbaines bien desservies par les transports en commun :

- Indicateurs de suivi (proposition complémentaire) :
 - Densité (population et emploi) dans les communes desservies par un transport en commun performant (TER, TCSP).

Orientation n°MP4 : Favoriser les modes de production sobres en carbone

- Conditions de réussite de l'orientation (proposition complémentaire) :
 - Conditionner les subventions aux sociétés ayant une démarche d'éco-conception

Orientation n°BAT1 : Achever la réhabilitation thermique des logements antérieurs à 1975 d'ici 2030

- Conditions de réussite de l'orientation (proposition complémentaire) :
 - Mobiliser les Conventions d'Utilité Sociale (CUS) à travers les engagements en matière de performance énergétique

Orientation n°BAT2 : Réhabiliter le parc tertiaire

- Conditions de réussite de l'orientation (proposition complémentaire) :
 - Réaliser le bilan GES (obligatoire avant le 31/12/2012 pour les entreprises > 250 salariés)

Orientation n°Agri1 : Réduire les apports minéraux azotés en lien avec les évolutions des pratiques agricoles

- Conditions de réussite de l'orientation (propositions complémentaires) :
 - développer les cultures de légumineuses (en culture principale) ;
 - développer la recherche sur les formes et les apports d'azote les plus appropriés selon les besoins des cultures tout au long du cycle végétatif (engrais retard, fractionnement, ...) ;
 - développer la recherche sur la fixation de l'azote de l'air par les plantes.
- Conditions de réussite de l'orientation (remarque) :
 - Autoriser la culture de légumineuses comme couverture hivernale : L'objectif des CIPAN est de fixer l'azote résiduel sous forme organique. Les cultures de légumineuses ne sont pas les plus appropriées et ont un développement végétatif moindre à l'automne. Pour fixer l'azote de l'air, il faut une plante suffisamment développée et des températures plus élevées qu'en automne ou en hiver notamment dans notre région.

Orientation n°Agri2 : Prendre en compte les enjeux de réduction d'émissions de GES et de particules dans les pratiques agricoles relatives à l'élevage

Dans quel lien avec les autres orientations (propositions complémentaires) :

- Orientation ENR1 : les bâtiments d'élevage sont de bons supports pour les panneaux photovoltaïques ;
- Orientation ENR3 : la méthanisation des effluents d'élevage peut contribuer à la réduction des GES ;

Orientation n°Adapt5 : Prévenir les phénomènes d'îlots de chaleur

- Conditions de réussite de l'orientation (proposition complémentaire) :
 - Mettre en place des outils pour identifier les îlots de chaleur

Orientation n°Adapt6 : Renforcer l'information et la sensibilisation sur le phénomène de retrait-Gonflement des argiles

- Conditions de réussite de l'orientation (remarque) :
 - L'étude géotechnique au niveau du PLU n'est pas forcément utile. En effet, le repérage des zones d'aléas est fourni dans le porter à connaissance.

Orientation n°Adapt7 : Intégrer les effets du changement climatique ... biodiversité

- Conditions de réussite de l'orientation (proposition complémentaire) :
 - Intégration du changement climatique dans les plans d'actions des trames vertes et bleues

3-Schéma Régional Éolien

- En page 33, il serait utile de préciser que l'inventaire réalisé pour déterminer le potentiel régional de développement éolien n'est pas exhaustif pour le patrimoine paysager, culturel et naturel, et que donc le schéma ne constitue qu'un cadre général.
- En page 33, il serait utile de développer les modalités de calcul de la fourchette de puissance.
- En page 228, sur l'orientation ENR1, le dispositif actuel des ZDE est totalement inadapté au développement du petit éolien. Un cadrage sécurisant est nécessaire pour ce développement (« ZDE urbaines »)
- En page 4 de l'annexe « Schéma Régional Eolien », dans les grands principes d'orientations régissant les implantations, il est indiqué que ces dernières doivent intégrer les sensibilités paysagères en favorisant la création de quelques grands champs d'éoliennes pour préserver des espaces visuels sans éoliennes. Cette orientation devrait pouvoir trouver une traduction concrète dans le schéma.